



les revenus du nouveau conjoint comptent ils ?

Par **dyl**, le **02/03/2011** à **15:44**

Mon mari donne une pension compensatoire de 1800 euro à son ex épouse et de 700 euros pour ses 2 enfants dont nous avons la garde partagée (une semaine sur deux). Le jugement a été rendu alors que l'ex madame ne travaillait pas.

Entre temps, elle a trouvé un travail et surtout mon mari et moi meme avons eu un bébé et nous avons déménagé dans un appartement plus cher.

J'ajoute que mon mari lui a tout laissé, voiture appartement et meme une partie de son héritage

Quelles sont les chances de réviser la pension alimentaires des enfants à la baisse ? Est ce que mes revenus sont pris en compte ?

Merci

Par **Domil**, le **02/03/2011** à **15:50**

Vos revenus baissent ses charges donc oui, ils entrent en compte